



Madeleine MORTEAU
14, rue des amandiers
37000 TOURS
Tél. : 02 47 66 89 05

« Tant que l'héritage
de Mirko BELJANSKI
continuera de sauver des Vies,
le sens de sa vie perdurera »

Sylvie BELJANSKI (Fille du chercheur)

LA DOYENNE DES MYÉLOMES* A UTILISÉ LES PRODUITS BELJANSKI 21 ans de recul

* 4 ans maximum de survie selon les spécialistes.

Ce témoignage qui relate un cas extrêmement difficile a été réalisé par Monsieur Ernest MORTEAU, un inspecteur de police à la retraite. Il est paru dans le n° 17 de Mars 1997 de la revue diffusée par l'Association Nationale d'Action Sociale des Personnels de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur (A.N.A.S.) dont le responsable de la rédaction est le Commandant Lionel BRIEUDE que nous remercions.

Suite à l'article de Michèle HERVIEU paru dans le bulletin d'information de l'ANAS n°16 de novembre 1996 concernant l'affaire BELJANSKI, je voudrais apporter très sincèrement mon témoignage personnel sur le cas de mon épouse.

Atteinte d'un myélome découvert en septembre 1988, mon épouse a subi des traitements très lourds de chimiothérapie durant 4 ans. Les effets secondaires de ces traitements l'ont conduite au début de 1989 à deux aplasies et à son transfert de l'unité de soins en service de réanimation dans un état comateux. Ses défenses immunitaires étaient extrêmement faibles et le pronostic des médecins était alors très sombre.

Je pense qu'elle n'aurait jamais pu survivre à ces épreuves si elle n'avait reçu dans le même temps l'aide des produits BELJANSKI qui lui ont assuré la réparation de diverses anomalies cellulaires et le rétablissement rapide des défenses immunitaires.

Depuis plus de 15 ans, mon épouse est suivie régulièrement par la médecine officielle. Les bilans semestriels montrent un état de stabilisation qui étonne le milieu médical pour une personne atteinte de cette forme de cancer qu'est le myélome, avec un taux de 57 % de plasmocytes lors de la découverte de la maladie, ce qui ne laissait que peu d'espoir et pour un temps très limité.

Depuis 1993, elle n'a plus de traitement. Toutefois, elle continuait à bénéficier des produits BELJANSKI qui lui ont assuré, j'en suis certain, cette stabilité en faisant la preuve de leur efficacité. Personnellement, au vu des résultats que je connais au sujet de plusieurs

malades, je répondrais positivement au dernier paragraphe de l'article paru sur l'affaire BELJANSKI dans le bulletin de l'ANAS, C'est-à-dire que les molécules mises au point par cet éminent chercheur sont efficaces dans les maladies graves et jusqu'ici j'encourageais les malades atteints du cancer, du SIDA, à utiliser ses substances en synergie des traitements décidés par les spécialistes pour traiter leur maladie, afin de les aider à supporter les thérapies lourdes, de chimiothérapie notamment.

Malheureusement, en raison des événements survenus courant octobre 1996 - mesures d'interdiction qui frappent le professeur BELJANSKI, saisie de produits (non toxiques ni stupéfiants) en tous lieux, même au domicile de patients lors de perquisitions, des milliers de personnes de tous âges - enfants et adultes - se sont trouvés privés d'un traitement librement choisi, dont ils assumaient l'entière responsabilité et le coût sans aide de l'État.

Cette situation a mis la santé des malades en grand danger et les a placés dans un état de détresse.

L'attitude intransigeante et démesurée adoptée ne semble pas en conformité avec les usages de notre pays qui se réclame des Droits de l'Homme. Elle ne peut laisser qu'un sentiment d'injustice et de colère.

Aussi, il est absolument nécessaire et urgent que les applications biothérapeutiques des travaux du professeur BELJANSKI fassent l'objet d'un examen impartial et objectif de la part de la Communauté scientifique et médicale française. Ce qui n'a jamais été le cas jusqu'ici.

Tous les malades l'ont réclamé et ils avaient espéré qu'un avis favorable soit émis rapidement pour la demande de l'AMM (autorisation de mise sur le marché) pour le produit PB-100 (actuel PAO V). En France toutes les demandes officielles ont échoué.

Ernest MORTEAU⁽¹⁾

Témoignage reconfirmé en octobre 2008

⁽¹⁾ Par reconnaissance Monsieur MORTEAU a accepté à plus de 80 ans de s'investir associativement. Il réceptionnera les appels téléphoniques et informera, selon les possibilités, dans son département. Merci de l'aider dans sa noble démarche.

**Gandhi affirmait que
quand le peuple a peur,
les autorités se réjouissent :**

« La peur est beaucoup plus mortelle que la malaria, car ce n'est pas le corps qu'elle tue mais bien l'âme. Contrairement à ce que l'on a tendance à penser, la véritable démocratie exige de chaque citoyen un engagement actif et courageux »

Gandhi